

## AG de SLU, 24 janvier 2015

26 présents

Les collectifs de précaires étaient les invités de cette AG ; représentés par Camille Boutron et Karen Disseau, ils ont en premier lieu fait état de la difficulté pour les précaires à prendre la parole du fait même de leur précarité. En conséquence un petit noyau est effectivement "publiquement" actif et une dizaine de collectifs existent. Par ailleurs sciences humaines et sciences dures ne vivent pas le même type de problèmes. Et si ces dernières étaient jusque là un peu épargnées elles voient très vite les mêmes difficultés les atteindre. Les précaires ont besoin d'être soutenus par les titulaires.

Une discussion s'est engagée sur les revendications : faut-il demander comme en 1976 la transformation des contrats en postes fonctionnaires ?

Les précaires intervenants se sont fixé pour tâche de faire

— un travail réflexif sur les structures qui se construisent. Les jeunes chercheurs ne se reconnaissent pas dans le projet actuel : rôle de la recherche et de la science dans la société actuelle.

Une discussion s'ensuit sur le caractère structurel : la recherche sur projet implique un système contractuel. Le rôle de la science comme source d'innovations pour les entreprises, science appliquée sur des projets à court terme — souvent même les contrats sont d'une durée plus courte que les projets eux-mêmes !— induit un recrutement sur contrats à durée déterminée. Il s'agit donc d'un problème de fond. On note dans d'autres domaines, le journalisme par exemple la même tendance à la précarisation.

Une intervention souligne que le statut fonctionnaire a été créé non pas d'un point de vue de protection individuelle mais pour libérer les chercheurs de toute pression, de tout conflit d'intérêt. Les jeunes chercheurs engagés sur contrats sont par ailleurs exclus de la conception et de l'organisation des programmes. Ils perdent ainsi l'intérêt d'une vision globale d'un programme de recherche.

— une redéfinition du 'post-doctorat', qui est aussi du ressort des équipes et pas seulement un problème financier. Le post-doc est devenu une expérience supplémentaire à acquérir en plus de la thèse et de la qualification.

Un autre débat a tourné autour du coût financier de ces titularisations. Le budget de l'ESR serait suffisant, selon certains intervenants, si le CIR était affecté à l'ESR. Mais les budgets CIR et Investissements d'avenir ne sont pas votés par la représentation nationale, mais sont distribués depuis Bercy et Matignon pour les premiers. Depuis Matignon uniquement pour les seconds.

Les conséquences de la LRU sont également évoquées : mouvements constants de transformation du système qui empêchent de penser. Par ailleurs, sur le plan financier la dévolution de la masse salariale aux Universités les conduit à adopter des logiques qui mettent la politique et l'éthique au second plan au profit des réalités comptables. Le système de primes en particulier la prime d'excellence pourrait financer des créations de postes (pour Paris 6 par exemple, 100 postes pourraient être ainsi financés !)

Le système des intermittents du spectacle est également évoqué. A ce propos l'ouvrage *Portrait de l'artiste en travailleur* est cité. Le lire dans la perspective de la problématique du précarariat est d'un grand intérêt.

La période qui sépare les contrats n'est pas considérée comme productive alors que le travail se poursuit. Sur le CV cela constitue un vide.

Le précarariat s'il peut être "économique" sur le court terme, coûte cher à long terme : temps de formation et de réorganisation des équipes.

La question de notre responsabilité au sein de nos labos est évoquée. Nous sommes contre ce système et en même temps nous contribuons à sa mise en place. Actuellement comment être

simultanément pairs et en concurrence ?

L'objectif général devrait être d'intégrer les précaires par transfert des fonds (voir plus haut CIR par exemple). Dans certaines disciplines les jeunes chercheurs ne sont pas inquiets pour leur avenir personnel mais pour l'avenir de la Recherche en tant que telle.

Un autre intervenant insiste sur le coût généré par la restructuration de l'ESR. A l'université de Nantes, 18 postes ont été créés pour 'gérer la gestion' ! Mais il existe aussi des contrats courts dans l'administration (pour répondre aux appels à projet, par exemple)

Autres buts que se proposent les précaires :

- faire de la compilation documentaire,
- communiquer en direction du "public", de la presse, des "collègues".
- tisser des liens avec d'autres collectifs : Sciences en marche, SLU
- élaborer un livre (noir) sur la situation des précaires

Ce débat a occupé la majeure partie de l'AG

\*\*\*

## **Obligations statutaires de l'association**

Le rapport moral, présenté ensuite par la présidente Christine Noille et le rapport financier, présenté par le trésorier Elie Haddad ont été adoptés à l'unanimité des présents.

Projet de SLU : continuer

- le travail réflexif par la production de textes, pour ce faire, dans la mesure où les forces individuelles s'amenuisent SLU propose des CA ouverts à tous, à raison d'une réunion toutes les 4 à 5 semaines, sur une thématique qui sera présentée par des invités et qui donnera lieu à débat. Ces échanges permettraient de nourrir plus largement la réflexion.
- le travail documentaire sur le site
- soutenir les actions en particulier sur le point de la COMUE en participant aux éventuels recours au conseil d'état
- la cotisation annuelle a été fixée à 10€ pour les titulaires, 5€ pour les précaires, et la gratuité a été instaurée pour les chômeurs.

et ont été élus à l'unanimité membres du conseil d'administration :

Dominique Archambault, Andrée Bergeron, Cécile Bourdais, Michel Carpentier, Hélène Conjeaud, Mariannick Dagois, Alexis Grelois, Bertrand Guillarme, Jean-Marie Maillard, Olga Moll, Christine Noille, Hélène Pelczar, Yann Philippe, Nicolas Schapira.

Un premier CA se réunira le 8 février pour procéder à l'élection du nouveau bureau et proposera un calendrier prévisionnel des futurs CA ouverts (premières propositions : inviter « Pièces et main d'œuvre », David Græber, faire un bilan des ESPE après 18 mois...)